

# COMMUNE DE PALAMINY

## Séance du 13 avril 2018

Date de la convocation : 09/04/2018

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11

Date d'affichage : 23/04/2018

L'an deux mille dix-huit et le treize avril à vingt et une heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian SENSEBÉ, Maire.

**Présents** : SENSEBÉ Christian, ALABERT Sylvie, SOULERES Jean-Paul, CROTE Pierre, RIGHI Guylaine, BIBES Catherine, LLORENS Stéphanie, MÉTELLUS Michèle, DEJEAN Stéphane, LAFRANQUE Guy, PORTET Serge, ROUSSEL Philippe.

**Absents excusés** : CEZERA Emmanuelle, BAJON Dominique, REY Henri.

Madame RIGHI Guylaine a été nommée secrétaire de séance.

<b>Vote du compte administratif 2017 Budget communal Délibération n° 2018-10</b>
--

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif de l'exercice 2017, soit un montant total de :

Compte Administratif 2017	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice 2017 Fonctionnement	590 784,88	695 804,36	105 019,48
Excédent de Fonctionnement 2016 reporté		56 922,82	
<b>TOTAL section Fonctionnement</b>	<b>590 784,88</b>	<b>752 727,18</b>	<b>161 942,30</b>
Réalisation de l'exercice 2017 Investissement	256 761,56	267 942,05	11 180,49
Excédent d'Investissement 2016 reporté		261 051,99	
<b>TOTAL section Investissement</b>	<b>256 761,56</b>	<b>528 994,04</b>	<b>272 232,48</b>
<b>TOTAL sections Fonctionnement + Investissement</b>	<b>847 546,44</b>	<b>1 281 721,22</b>	<b>434 174,78</b>
RAR à reporter en 2018 (Investissement)	63 563,00	58 933,00	-4 630,00
<b>TOTAL cumulé avec RAR</b>	<b>911 109,44</b>	<b>1 340 654,22</b>	<b>429 544,78</b>

Après discussion, Monsieur le Maire laisse la parole au Doyen de l'assemblée et quitte la salle.

Le Doyen de l'assemblée fait procéder au vote par l'assemblée.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

**Vote du compte administratif 2017 Budget lotissement des Noyers**  
**Délibération n° 2018-11**

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif de l'exercice 2017, soit un montant total de :

<b>Compte Administratif 2017</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat</b>
Réalisation de l'exercice 2017 Fonctionnement	485 492,99	510 383,64	24 890,65
Excédent de Fonctionnement 2016 reporté		58 296,18	
<b>TOTAL section Fonctionnement</b>	<b>485 492,99</b>	<b>568 679,82</b>	<b>83 186,83</b>
Réalisation de l'exercice 2017 Investissement	412 073,03	427 199,83	15 126,80
Déficit d'Investissement 2016 reporté	47 951,41		
<b>TOTAL section Investissement</b>	<b>460 024,44</b>	<b>427 199,83</b>	<b>-32 824,61</b>
<b>TOTAL sections</b> <b>Fonctionnement + Investissement</b>	<b>945 517,43</b>	<b>995 879,65</b>	<b>50 362,22</b>

Après discussion, Monsieur le Maire laisse la parole au Doyen de l'assemblée et quitte la salle.  
Le Doyen de l'assemblée fait procéder au vote par l'assemblée.  
Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

**Approbation des comptes de gestion dressés par Mme Dufart, receveur**  
**Budget communal et budget du lotissement des Noyers**  
**Délibération n° 2018-12**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que les comptes de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017**  
**Budget communal**  
**Délibération n° 2018-13**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur SENSEBÉ Christian, Maire,  
 Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017,  
 Considérant que le dit compte est exact et conforme au Compte de Gestion du Receveur,  
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,  
 Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de  
**161 942,30€.**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour mémoire : Exécution du budget d'investissement de l'exercice 2017</b>			
	Prévu	Réalisé	Reste à Réaliser
DÉPENSES	735 959,00 €	256 761,56 €	63 563,00 €
RECETTES	735 959,00 €	528 994,04 €	58 933,00 €
RÉSULTAT CUMULÉ		<b>272 232,48 €</b>	<b>-4 630,00 €</b>
BESOIN DE FINANCEMENT			<b>0,00 €</b>

<b>Affectation du résultat de fonctionnement au budget 2017</b>	
<b>A) EXCEDENT</b>	
Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068)	<b>0,00 €</b>
Solde disponible :	
Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes)	<b>161 942,30 €</b>
<b>B) DÉFICIT</b>	
Déficit à reporter (C.002 Dépenses)	

**Vote des taxes**  
**Délibération n° 2018-14**

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018. Afin d'obtenir le produit nécessaire à l'équilibre du budget, il propose les taux suivants :

Taxes	Taux
<b>Taxe Habitation</b>	<b>9,10 %</b>
<b>Taxe Foncière Bâti</b>	<b>15,50 %</b>
<b>Taxe Foncière Non Bâti</b>	<b>38,40 %</b>

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les taux ci-dessus pour l'année 2018.

**Vote du Budget Primitif de la Commune**  
**Délibération n° 2018-15**

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2018 et propose de le voter au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Budget Primitif 2018	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	881 341,00	881 341,00
Investissement	771 537,00	771 537,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 652 878,00</b>	<b>1 652 878,00</b>

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif.

**Vote du Budget Primitif du Lotissement des Noyers**  
**Délibération n° 2018-16**

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2018 du Lotissement des Noyers et propose de le voter au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

<b>Budget Primitif 2018</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	432 887,00	432 887,00
Investissement	292 825,00	292 825,00
<b>TOTAL</b>	<b>725 712,00</b>	<b>725 712,00</b>

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif.

**Autorisation rucher au Ramier – parcelle 1g**  
**Délibération n° 2018-17**

Monsieur VERGNES André sollicite l'autorisation d'installer 10 à 20 ruches sur la parcelle 1g du Ramier Forêt communale de Palaminy, relevant du régime forestier du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur VERGNES André à installer, à titre gratuit, 10 à 20 ruches sur la parcelle 1g du ramier du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020.
- Fournira à l'ONF une copie de l'acte passé avec le demandeur. L'ONF procède à l'instruction technique de la demande et vérifie la conformité de l'installation par rapport à l'acte.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.